

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	19/03/2024
Date d'affichage	28/03/2024
Nombre de conseillers :	
En exercice.....	23
Présents.....	16
Votants.....	21
Réf : 2024-022	
Objet :	
<b>MODIFICATION DE LA DUREE DE          SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS          NON COMPLET</b>	
Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 02/04/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 02/04/2024	
Le Maire,  A. MOMON	

Le vingt huit mars deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

**Etaient présents(es) :** Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Elisabeth FRONTIN, Bernadette CAPDEVILLE, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI,  
 Nicolas POUZET, Régine BRIOIS-BRAUN, Pascale PALARD, Valérie BOCQUEL et Nassima VIGUIER  
 formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés avec procuration :**  
 Geneviève DARGNAT pouvoir à Josiane PACHOLSKI  
 Hermann TYNDAL pouvoir à Bernadette CAPDEVILLE  
 Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE  
 Alain GUYONNET pouvoir à Michel DOYEN  
 Sébastien DERREUMAUX à Clément ROCU

**Absent(s) :**  
 Sébastien PELLERIN et Gerty EMBOULÉ

Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL

Réf : 2024-022- MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'ATSEM permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) en raison de l'augmentation des effectifs de l'école maternelle.

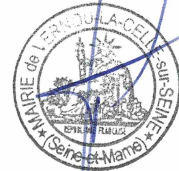
Entendu Madame Gouyon, Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires,

- PROPOSER la suppression, à compter du 1er juin, d'un emploi permanent à temps non complet (à 28 heures hebdomadaires) d'ATSEM ;
- PROPOSER la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'ATSEM.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 28 mars 2024

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL